



## **DECLARATION LIMINAIRE DE LA CGT EDUC'ACTION DE L'ACADEMIE DE NICE**

**CSA Académique**

**Rectorat de Nice, le 18 juin 2026**

Madame la Rectrice,

Pour commencer, nous voulons vous interpellier spécifiquement sur les conditions de correction des bac professionnels. Comment nos collègues pourraient-ils et elles penser que l'administration prend en compte les risques socio-organisationnels lorsqu'on leur demande de corriger les épreuves du bac tout en continuant à faire cours, sans aucune décharge ? Ces conditions sont insoutenables pour les correcteurs et correctrices, et irrespectueuses pour les candidat·es, qui méritent d'être corrigé·es par un·e enseignant·e en état de se concentrer pleinement sur sa copie. C'est trop tard pour cette année, mais pouvez-vous nous annoncer, Madame la Rectrice, que des consignes claires seront données aux chef·fes d'établissement pour accorder des demi-journées de décharge lors de la prochaine session, et que tous les collègues concerné·es seront effectivement informé·es de ce droit ?

Madame La Rectrice, les 2 et 9 juin, les AED et les AESH, personnels les plus précaires de l'Éducation nationale, se sont mobilisés dans notre académie lors de deux journées de grève à l'appel de larges intersyndicales. Nous devons réaffirmer les revendications essentielles de fonctionnarisation et de revalorisation de ces métiers. Sur ce point, vous nous répondrez probablement que des avancées ont eu lieu ces dernières années et c'est vrai, grâce à la mobilisation ; ça nous l'ajoutons. Mais elles sont trop lentes, trop partielles, et surtout très éloignées d'un discours public devenu de plus en plus mélioratif, qui reconnaît leur rôle indispensable dans notre système éducatif sans jamais leur donner la place pleine et entière qu'elles et ils méritent. Vous nous répondrez aussi que vous n'avez pas le pouvoir d'accéder à ces revendications, évidemment.

En revanche, il est des réponses que nous attendons de votre part parce qu'elles relèvent de vos prérogatives : c'est l'exigence du respect des droits pour ces personnels et d'une gestion RH respectueuse, transparente et protectrice.

S'agissant des AED, nous avons entamé en mai un dialogue sur le nouveau modèle d'allocation des moyens. Dans l'Académie, il entraînerait le redéploiement de près de 138,3 équivalents temps plein, avec un impact négatif pour 46 % des établissements. Certes, si les vies scolaires disposaient des moyens nécessaires, il n'y aurait sans doute pas de débat. Mais dans un contexte de pénurie, la transition entre l'ancien et le nouveau modèle doit impérativement éviter la casse sociale. Une perte de quotité, même minime, peut être un drame pour celles et ceux qui la subissent : c'est un loyer qu'on ne peut plus payer, des hommes et des femmes, des familles en difficulté. Je rappelle que la moyenne d'âge de ses personnels est supérieure à 32. Et nous devons aussi rappeler que trop d'AED vivent encore des situations inacceptables : pressions au renouvellement, chantage à la signature, menaces déguisées ou faux paternalisme pour éviter la CDIisation. Ces pratiques sont illégales, elles abîment l'institution et les personnels et elles doivent cesser définitivement.

S'agissant des AESH, les difficultés tiennent elles aussi à un manque de moyens qui conduit à des décisions de gestion calamiteuses, et qui, par respect pour les personnels, doivent être proscrites. Les AESH subissent des charges de travail intenable, contraint·es de suivre plusieurs élèves aux profils, aux exigences pédagogiques et aux équipes différentes ; certain·es en suivent jusqu'à cinq, ce

qui rend leur mission matériellement impossible et les place dans une tension permanente. À cette surcharge s'ajoute une instabilité professionnelle devenue structurelle : changements d'emploi du temps imposés au dernier moment, modifications d'affectation d'un établissement à l'autre, ruptures dans les équipes. Tout cela empêche les AESH de travailler sereinement, fragilise leur santé et mine leur reconnaissance professionnelle. Elles et ils se retrouvent à compenser les insuffisances structurelles du système, au prix de leur propre stabilité et de leur sécurité professionnelle.

Madame la Rectrice, ce que nous ne voulons plus entendre, c'est que vous faites confiance au terrain pour gérer ces situations. Nous savons qu'il existe davantage de bons « managers publics » que de mauvais, mais les mauvais existent bel et bien, et ils nuisent gravement à l'institution. Oui, il y a un problème de qualité managériale. Et lorsque nous les débusquons, il est souvent trop tard pour agir, ou bien il ne reste que des solutions de fortune, des bricolages intenable qui ne règlent rien et abîment tout le monde.

Encore une fois, nous vous demandons de la clarté et de l'exigence : dans le respect du droit, dans la protection des conditions de travail, et dans la construction de procédures de gestion raisonnables et applicables. Nous vous demandons de redire les règles et d'en être la garante. Vous nous expliquez, presque toujours, qu'il n'est pas utile de rappeler tout le monde à l'ordre pour quelques moutons noirs. Apparemment, cette ligne de conduite ne vaut que pour certains personnels, puisque dans votre courrier du 2 avril 2026, vous rappeliez très explicitement à l'ensemble des chefs d'établissement les obligations de participation des enseignants aux examens. Nous vous demandons simplement la même rigueur, la même fermeté, la même exigence pour tous les personnels, et avant tout à l'endroit de ceux qui sont en mesure de s'amuser ou de s'affranchir du droit du travail et du respect des conditions de travail des personnels.

Basculant vers l'ordre du jour, il faut reconnaître qu'il existe très certainement un déficit de formation des personnels de direction sur ces questions. Il convient d'y remédier, car une partie des dérives que nous constatons ne relève pas seulement de comportements individuels, mais d'un manque de maîtrise des règles, des procédures et des responsabilités qui incombent à l'encadrement. Une formation plus exigeante, plus régulière et plus opérationnelle est indispensable pour garantir une gestion conforme au droit et respectueuse des personnels. Et s'agissant des AED et des AESH, si l'on peut reconnaître que l'offre de formation commence à se développer, c'est encore et toujours la question de l'accès au droit qui se pose. Trop souvent, les personnels ne peuvent pas se former faute de remplacements, faute de temps, faute d'organisation, ou faute d'accès à une information claire.

D'une manière générale, s'agissant des cycles académiques de la formation continue, la CGT tient à saluer l'effort constant de dialogue social mené par l'EAFc. Cet engagement existe, il est réel, et nous le reconnaissons. Mais nous devons aussi redire que, cette année encore, les plans RCD continuent de planer comme des vautours au-dessus du droit à la formation dans le second degré. Dans le premier degré, la formation reste écrasée par les « plans » imposés et reconduits par le Ministère. Nous souhaitons également attirer votre attention, Madame la Rectrice, sur le calendrier du dialogue social. L'ampleur de la tâche confiée à l'EAFc fait que les décisions doivent être anticipées bien avant que nous ne soyons consultés en CSA. Le calendrier actuel ne coïncide plus avec la réalité de l'ingénierie de formation. Il conviendrait donc de faire le nécessaire pour avancer l'instance à la fin du mois de mai pour le calendrier 2027 et les suivants, afin que la consultation ne devienne pas un simple enregistrement.

Enfin, la CGT vous remercie, Madame la Rectrice, d'avoir tenu votre engagement du 5 mars 2026 en inscrivant à l'ordre du jour la présentation du Pôle Valeurs de la République. Comme nous

l'avions dit, son action influence directement la production des équipes pédagogiques : il intervient sur notre outil de travail, et il est donc légitime que son action soit un objet de dialogue social. Pour rappel, nous avons formulé deux interpellations fortes cette année, et les réponses apportées n'ont pas du tout été satisfaisantes pour la CGT. À l'automne, le Pôle Valeurs de la République a considéré comme neutre le « Passeport du civisme », financé par le milliardaire Pierre-Édouard Stérin, qui déclarait le 22 mars 2026 dans le *New York Times* : « Je suis encore plus à droite que l'extrême droite ». Puis, en hiver, il a validé une conférence auprès de collégiens à Saint-Maximin, animée par David Harari, inventeur des drones, au moment même où ceux-ci finissaient de raser Gaza emportant la vie de plus de 70 000 civils. Des drones qui aujourd'hui frappe massivement le Sud-Liban et ses populations. A la CGT, nous cherchons encore dans ces initiatives la moindre de trace de la devise Républicaine.

*Olivier GERARD et Olivier CLERC*  
*Pour la CGT Educ'Action de l'Académie de Nice*